

CANADA

Débats des Communes

COMPTE RENDU OFFICIEL

CHAMBRE DES COMMUNES.

Présidence de l'hon. EDGAR N. RHODES.

Jeudi, le 20 février 1919.

Le Parlement, après avoir été, à diverses reprises, prorogé jusqu'au 20 février 1919, s'est réuni à Ottawa, à cette date, pour l'expédition des affaires.

La séance s'ouvre à trois heures sous la présidence de M. l'Orateur.

M. l'Orateur donne lecture d'une communication du lieutenant-colonel l'honorable Harold Henderson, secrétaire du Gouverneur général, annonçant que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à trois heures cet après-midi à la salle des délibérations du Sénat pour y faire officiellement l'ouverture de la session du Parlement fédéral.

Le colonel Ernest J. Chambers, huissier à la verge noire, apporte le message qui suit:

Monsieur l'Orateur. Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Sénat.

Messieurs les députés se rendent en conséquence à la salle des délibérations du Sénat.

LE DISCOURS DU TRONE.

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur de faire savoir à cette Chambre que messieurs les députés s'étant rendus auprès de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle des délibérations du Sénat, il a plu à Son Excellence de donner devant les Chambres réunies lecture d'un discours dont, pour éviter toute méprise, je me suis procuré le texte, conçu ainsi qu'il suit:

Honorables Messieurs du Sénat:

Messieurs de la Chambre des Communes:

Depuis la dernière session du Parlement, il s'est déroulé des événements de la plus haute importance pour l'Empire et le Canada. Après avoir soutenu, avec un courage inébranlable, des attaques renouvelées et poussées avec une vigueur et une persistance sans pareilles, les armées alliées, prenant l'offensive sur tous les fronts, sont arrivées à une victoire décisive, écrasante. A raison des conditions d'une soumission pratiquement absolue de la

part de l'ennemi, un armistice a été conclu et existe maintenant, en vertu duquel des régions stratégiques étendues ont été évacuées et des canons, des munitions et autre matériel de guerre et de toutes espèces en immense quantité, et la plus grande partie des flottes ennemies a été livrée aux alliés. Une conférence se tient maintenant à Paris pour fixer les conditions auxquelles la paix sera conclue. Comme les conclusions de cette conférence seront d'une importance vitale pour le Canada et les autres parties de l'Empire, le Très Honorable Premier Ministre y assiste en compagnie d'autres de mes conseillers.

Au cours des victoires importantes ayant eu pour conséquence un glorieux succès remporté par les alliés, aucune des troupes ayant pris part à la lutte ne s'est montrée plus vaillante ni plus héroïque que les soldats du Canada, dont les faits d'armes pendant toute la guerre ont valu à leur pays une renommée impérissable. C'est une chose des plus satisfaisantes de pouvoir déclarer que, dans la phase finale et décisive de cette lutte formidable, nos corps d'armées en campagne ont été maintenus au delà de la force normale, et pourvus, au plus haut degré, de l'armement de la guerre moderne. La reconnaissance de la nation et sa haute idée des services rendus par les vaillants soldats de la force expéditionnaire canadienne ne sauraient être exprimés avec trop de force et de sincérité, à raison de ses sacrifices, de ses souffrances et de son héroïsme qui ont joué un rôle si important pour assurer la liberté du monde et sauver la civilisation.

Avant l'armistice, on avait fait des projets et des préparatifs pour le retour, la démobilisation et la rentrée après la guerre dans la vie civile de nos soldats et de leurs familles d'outre-mer. Ces projets se réalisent maintenant, et tandis que cette grande entreprise se présente, à raison des conditions d'après-guerre, avec bien des difficultés et des complications, on espère avec confiance qu'elle sera menée à bonne fin, rapidement et d'une façon satisfaisante.

Immédiatement après la conclusion de l'armistice qui entraînait nécessairement la fin de la fabrication de munitions et d'autres industries essentielles de guerre, mes conseillers prirent des mesures pour faciliter la reprise des affaires et trouver du travail. Les décrets en conseil comprenant les mesures prises vous seront soumis sans délai.

Un projet de loi relativement au droit électoral, avec les dispositifs nécessités par la situation actuelle, et tendant entre autres choses, à permettre pleinement aux femmes de voter et à leur conférer le privilège de siéger au Parlement sera soumis à votre étude.

On vous demandera d'étudier des projets de loi à l'effet de donner de l'aide à la construction de grandes routes, de porter secours aux soldats rapatriés pour les établir sur des terres, pour encourager une immigration désirable et promouvoir la colonisation.

Vous serez aussi appelés à étudier les projets de loi concernant l'enseignement professionnel,